

## COMMUNIQUÉ DU COMITÉ NATIONAL

**07 MARS 2010**

Le Comité national SNCTA s'est réuni le 03 mars à Paris.

Il remercie les syndicats du FABEC, membres du MARC, de leur soutien unanime de la position française pour la construction d'un prestataire unique public et intégré pour le FABEC. Il remercie en particulier l'organisation représentant les contrôleurs belges qui a décalé les actions qu'elle avait prévues d'engager pour éviter toute confusion avec la grève lancée en France.

Le Comité national déplore que les prévisibles amalgames faits entre ces quatre jours de grève et les critiques formulées par la Cour des comptes aient été l'occasion d'attaques médiatiques à l'encontre des contrôleurs aériens.

Le Comité national prend acte de la volonté du gouvernement d'accélérer l'intégration des services de la navigation aérienne au sein du FABEC. Il exige des pouvoirs publics qu'ils répondent désormais avec méthode aux inquiétudes des personnels :

- Périmètre du prestataire garantissant qu'il assurera la totalité des services de la chaîne de sécurité du sol à illimité dans l'espace du FABEC.
- Garantie que la France désignera ce même prestataire pour rendre le service dans les espaces outremer dont elle a la responsabilité.
- Mandat précis donné à la DGAC afin que celle-ci organise dès à présent la rédaction concertée du statut unifié des personnels.
- Mission confiée à M. Savary devant préciser les garanties à inscrire dans le traité portant création du prestataire unique intégré, notamment en matière de structure du dialogue social.
- Feuille de route précisant le calendrier et les étapes de la concertation avec nos partenaires du FABEC.

Le Comité national réaffirme que ces évolutions doivent s'inscrire dans le processus de négociation avec les organisations syndicales puis de validation par les personnels concernés tel qu'annoncé par le Ministre le 11 janvier dernier. Ce processus, qui devra être précisé au sein du protocole, impose l'implication plus active des encadrements locaux et un réel dialogue avec les personnels sur l'ensemble des sites opérationnels.

Enfin, le Comité national exige une réponse rapide à la question de la retraite des ICNA. Il faut préserver l'âge limite à 57 ans, l'équilibre du corps et le bon fonctionnement des services. Il est nécessaire d'ouvrir, sur ce sujet, une réflexion concertée dans le contexte de la construction européenne confirmée par le Gouvernement.